

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire, à la salle de la salle polyvalente, en raison de la crise sanitaire Covid-19, ceci afin de respecter les gestes barrières,

*Étaient présents : Sylvain Boulnois, Alexandre Courchay, Nicolas Decaux, Catherine Dechamps, Audrey Ernst, Jean-Pierre Guilmot, Patrick Lebosquain, Nicolas Lemesle, Marc Larchevêque*

*Excusée : Hélène Sommella donne pouvoir à Nicolas Lemesle*

*Secrétaire de séance : Audrey Ernst*

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.** Délib n° 26

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 et suivants et R.131 et suivants ;  
Conformément à l'Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020,

Mme le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

#### **Election du délégué**

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

**Mme Nadine BIENFAIT-LOISEL a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

#### **Election des suppléants**

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

**Mme Catherine DECHAMPS ayant obtenu 11 voix a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

**M. Alexandre COURCHAY ayant obtenu 11 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

**M. Nicolas LEMESLE ayant obtenu 11 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

A la suite de l'élections Sénatoriales, madame le maire a ajouté deux délibérations.

## **Reconduction Convention avec la ville de Grand-Couronne / piscine « Alex Janj » année scolaire 2020/2021.** Délib n°27

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention renouvelant l'enseignement de la natation des élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école d'Yville pour l'année scolaire 2020/2021, au centre nautique « Alex Janj » de la ville de Grand-Couronne, couvrant la période de septembre à décembre.

## **Reconduction Convention avec le Syndicat mixte du Conservatoire de Val de Seine.**

Délib n°28

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à renouveler et signer la convention avec le syndicat du conservatoire du Val de Seine pour l'année scolaire 2020/2021 dont l'objet est d'organiser des activités d'éducation musicale impliquant la présence d'intervenants musiciens extérieurs agréés par l'Education Nationale.

Ces activités sont intégrées au projet pédagogique des 2 classes et placées sous la responsabilité des enseignantes.

Pour information, La participation de la commune pour l'année scolaire 2019/2020 était de 1859,04 €.

## **Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) Proposition de membres titulaires et de membres suppléants.** Délib n°29

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au renouvellement du conseil, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux membres pour participer aux travaux de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il convient de proposer 24 personnes (12 titulaires / 12 suppléants) à la Direction des Services Fiscaux qui retiendra 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants).

## **Vote subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes.** Délib n° 30

Mme le Maire fait part de la demande du Comité des Fêtes pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle en vue de financer le feu d'artifice de la St Louis, ainsi que la programmation d'une animation.

Au vu des comptes financiers de l'association et du besoin en trésorerie pour financer ces prestations, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3000 €.

La dépense sera imputée à l'article comptable 6748.

## **Décisions modificatives.** Délib n°31

Le conseil municipal décide de voter les modifications budgétaires comme suit :

Dépenses article 022 dépenses imprévues ..... -3000 €

Dépenses article 6748 subvention exceptionnelle..... +3000 €

## **Commission Intercommunale des Impôts Directs - Proposition de Commissaire(s) titulaire et suppléant à la Métropole Rouen Normandie.** Délib n°32

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission **intercommunale** des impôts directs (CIID). La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale et donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des **locaux commerciaux et biens divers** proposées par l'administration fiscale.

Considérant,

- . que la loi prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique,
- . que la Métropole doit créer une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs
- . qu'il convient de dresser une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'art. 1650 A,
- . que conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste doit être établie sur proposition des Communes membres de l'EPCI,

Décide:

de désigner les personnes qualifiées suivantes pour siéger en tant que commissaire titulaire et suppléant à la CIID de la Métropole Rouen Normandie

<u>TITULAIRE</u> <u>COURCHAY Alexandre</u>	<u>SUPPLEANT</u> <u>LUCQUIAUD Charlotte</u>
---	--

**Questions diverses.**

- Organisation de la Saint Louis : Nicolas Lemesle s'occupe de contacter la Fanfare du Trait.
- Retour sur la problématique des berges de Seine après une rencontre avec le Président du département de la Seine maritime et la personne référente auprès de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020